

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 19

✉ domaine.public1@aytre.fr

Affaire suivie par : SM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté n° 26-AT-0056
prorogeant l'arrêté n° 26-AT-0008**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE JEAN JAURES



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU la délibération n°23 du Conseil Municipal du 27/03/2025 relative à la tarification de l'occupation non commerciale du Domaine Public

VU l'arrêté n°26-AT-008 en date du 15/01/2026, portant réglementation de la circulation, du 19/01/2026 au 07/02/2026, RUE JEAN JAURES, de l'AVENUE EDMOND GRASSET jusqu'à la RUE DU COLONEL FABIEN

VU l'autorisation de voirie n°25-AV-0461 en date du 29/12/2025 par laquelle EIFFAGE ROUTE demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Stéphane AMANIOU obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- réaménagement de voirie : RUE JEAN JAURES, de la RUE du COLONEL FABIEN jusqu'à l'AVENUE EDMOND GRASSET

CONSIDÉRANT que les intempéries obligent à repousser les travaux

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

Les dispositions de l'arrêté 26-AT-0008 du 15/01/2026, portant réglementation de la circulation :

- RUE JEAN JAURES, de la RUE du COLONEL FABIEN jusqu'à l'AVENUE EDMOND GRASSET sont prorogées jusqu'au 27/03/2026.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 16 février 2026

Tony LOISEL

Monsieur le Maire



DIFFUSION :

- Stéphane AMANIOU (EIFFAGE ROUTE)

Place des Charmilles
BP 30102

17 442 AYTRÉ Cédex
tél 05 46 30 19 19

information@aytre.fr
aytre.fr



- Monsieur le Maire
- Responsable Police Municipale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.